



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, 28 février 2022

Dossiers interinstitutionnels:
2021/0210 (COD)

WK 2900/2022 ADD 1

LIMITE

TRANS
MAR
ENV
ENER

IND
COMPET
ECO
RECH
CODEC

Ceci est un document destiné à une communauté spécifique de destinataires. La manipulation et la distribution ultérieure sont sous la seule responsabilité des membres de la communauté.

DOCUMENT DE TRAVAIL

De:	Secrétariat général du conseil
A:	Groupe "Transports maritimes"
N° Cion doc.:	ST 10327/21 ADD 1-3
Sujet:	Proposition de Règlement du Parlement Européen et du conseil relatif à l'utilisation de carburants renouvelables et bas carbone dans le transport maritime et modifiant la directive 2009/16/CE – Examen approfondi du bloc D et du sous-bloc A2

En vue du groupe de travail « Transports maritimes » du 4 mars 2022, veuillez trouver ci-joint un graphique, préparé par la Présidence, qui indique le calendrier des procédures à mettre en place en ce qui concerne les obligations prévues par le bloc D et par le sous-bloc A2.

Illustration of the timeline of the compliance process proposed in [reference of the compromise D+A2]

Nota: **Terms in blue** refer to changes proposed in the second Presidency compromise on Block C (WK 2458/2022)

